



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Budget de fonctionnement 2026

Préavis municipal n° 2025/12

Rapport de commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 10, 17 et 24 novembre 2025 pour l'examen du budget 2026. Plus d'une vingtaine de questions ont été rédigées et transmises à Monsieur François Haenni, Municipal en charge des finances. Il a répondu à toutes nos questions par retour de courriel et nous a apporté de nombreuses explications complémentaires. Nous le remercions.

Comme mentionné dans le préavis les charges se montent à CHF 28'719'224 pour un revenu de CHF 28'751'469. Le budget 2026 affiche un léger excédent de revenu de CHF 32'245 (CHF 55'685 pour 2025). Le budget reste à l'équilibre mais avec un excédent inférieur comparé à 2025.

Lors de notre analyse, aucun point du budget n'a soulevé de débats particuliers au sein de la commission. Cependant, la commission des finances tient à rendre attentif le Conseil communal que, tout comme ces dernières années, le budget a augmenté de manière considérable passant de 24'623KChf en 2025 à 28'719kChf prévu pour 2026 au niveau des charges ! Ces augmentations des coûts peuvent être regroupées en 3 catégories :

- Les frais liés à nos investissements récents qui augmente de manière significative : amortissements obligatoire, intérêts, fonctionnement des nouveaux bâtiments/infrastructures (personnel et charge supplémentaires)



- Des amortissements supplémentaires de plus de 4 millions pris dans des fonds de réserves avant le passage à MCH2 prévu pour 2027
 - 2200 kCHF pour la salle polyvalente
 - 920 kCHF pour les routes
 - 674 kCHF pour l'épuration
 - 276 kCHF pour le ruisseau de Chabrey (travaux prévus en 2026, si les travaux n'étaient pas réalisés l'année prochaine cet amortissement ne serait pas effectué)
- L'augmentation liée à des coûts « dictés » par le canton : Principalement la facture sociale et les coûts de la police, ces 2 rubriques avaient fortement augmenté sur le budget 2025, pour 2026 ils continuent d'augmenter mais dans une moindre mesure (~+80 kCHF). Voir chapitre 2.5 du préavis.

Examen détaillé du budget

En complément au préavis municipal et pour donner suite à notre analyse et aux réponses reçues, la commission de finances apporte, en toute transparence, les précisions suivantes, dans l'ordre de classification des comptes sous forme de questions réponses.

- 1010 Conseil communal
 - 3101.000 L'augmentation de 17'000.- (+ 567%) vs budget 2025 pour les imprimés et fourniture de bureau. ?

Nous avons tenu compte des dépenses des imprimés pour les prochaines élections

- 1100 Administration
 - 3151.000 L'augmentation de 20'000.- (+ 400%) vs budget 2025 et (+ 2'400%) vs compte 2024 entretiens mobiliers et des équipements de bureaux. Qu'est-ce qui justifie cette augmentation ?
Il s'agit des charges liées au matériel nécessaire pour l'installation des archives à l'abri de Cotterd.



- 3185.100 Diminution de 25'000.00.- (- 50%) vs budget 2025. Cette diminution est-elle vraiment envisageable ?
Oui, il s'agit d'un retour à la normal car en 2025 les honoraires étaient élevés à cause de l'accompagnement RH pour des recrutements internes.
- 1610 Plage
 - 3185.700 Diminution de 15'000.00.- (- 50%) vs budget 2025 et compte 2024. Quels sont les motifs de cette baisse ?
Nous avons procédé à une renégociation du contrat avec une revue des priorités sur les patrouilles.
- 1620 Tourisme
 - 4817.000 A combien se monte le fond affecté au tourisme après ce prélèvement ?
Si les comptes 2025 suivent la ligne du budget 2025, nous devrions avoir à la fin de l'année 2026 un fonds tourisme à hauteur de KCHF 330.
- 1900 Informatique
 - 3156.100 Les mesures envisagées au budget 2025 sont reportées sur 2026 ? Dans le cas contraire à quoi est dû ce montant ?
En 2026, le passage MCH2 sera dans les priorités. Toutefois, pour cette dépense un préavis sera présenté au CC au printemps prochain. Les dépenses engagées et prévues sont à hauteur de KCHF 70 et nous avons KCHF 10 supplémentaires pour les imprévus. Il y a notamment des frais pour une évolution du internet, du portail online pour les citoyens et une application pour la communication communale.
- 3200 Forêts



- 3146.000 L'augmentation de 22'500.00 (+ 900%) vs budget 2025 et (+ 5'500%) vs compte 2024 A quoi correspond cette augmentation ?
- *Divers entretiens ont été demandés par le groupement forestier notamment gabarit et revêtements de chemins ainsi que renvois d'eau.*

- 3471 Locatif Villars-le-Grand (Ruelle du Temple 5)
 - 4231.000 Diminution de 17'000.00 (- 33%) vs budget 2025 pourquoi ?
Il avait été discuté de refaire l'appartement vacant et nous avons budgété la totalité des revenus. Ces travaux n'ayant pas été effectués, le budget 2026 s'est basé sur le potentiel louable.

- 3501 Frais commun bâtiment patrimoine administratif
 - 3133.000 Pourquoi doubler le montant vs charge 2024 ?
Augmentation de la surface d'entretien avec l'extension EPK et de la halle sportive. Dès lors, des achats de matériel de nettoyage sont nécessaire.

- 3513 Salle polyvalente, Salavaux
 - 4809.000 A combien sera le fond après ce prélèvement ?
Le compte sera soldé.
 - 4809.050 A combien sera le fond après ce prélèvement ?
Le solde sera KCHF 178 après le prélèvement.

- 3519 Ecole primaire EPK
 - 3901.000 Quelles sont les fonctions imputées dans ce poste ?
Il s'agit du personnel de conciergerie selon la clé de répartition en vigueur



- 4200 Service de l'urbanisme
 - 3185.000 Les honoraires études, rénovation et développement augmente de 133%! A quoi est dû cette hausse?
L'augmentation concerne le PECC.

- 4510 Déchets urbains
 - 3901.000 Augmentations de 28% vs charges 2024. Quels sont les motifs de cette augmentation ?
Les salaires imputés dans les services sont liés à la répartition de la masse salariale totale selon des clés de répartition. Dès lors, quand la masse salariale augmente l'impact se retrouve sur plusieurs services.

- 4730 Rives et cours d'eau
 - 3321.000 Quel cours d'eau est concerné par cet amortissement ?
Il s'agit de la remise à ciel ouvert du ruisseau 2019/05.
 - Voir remarque au niveau des amortissements ci-dessus (page 2)

- 4740 Projet des rives de Salavaux
 - 3185.000 Vu les sommes dépensées et budgétées à quoi servent toute ces dépenses ?
Il s'agit des dépenses pour l'élaboration du plan directeur intercommunal (PDi) avec notamment les études environnementales et de mobilité ainsi que les honoraires de l'urbaniste. Les charges sont réparties à raison de 25% pour VLL, 12,5% pour Faoug, 12,5% pour Avenches et 50% pour le canton.

- 5200 Enseignement obligatoire Harmos



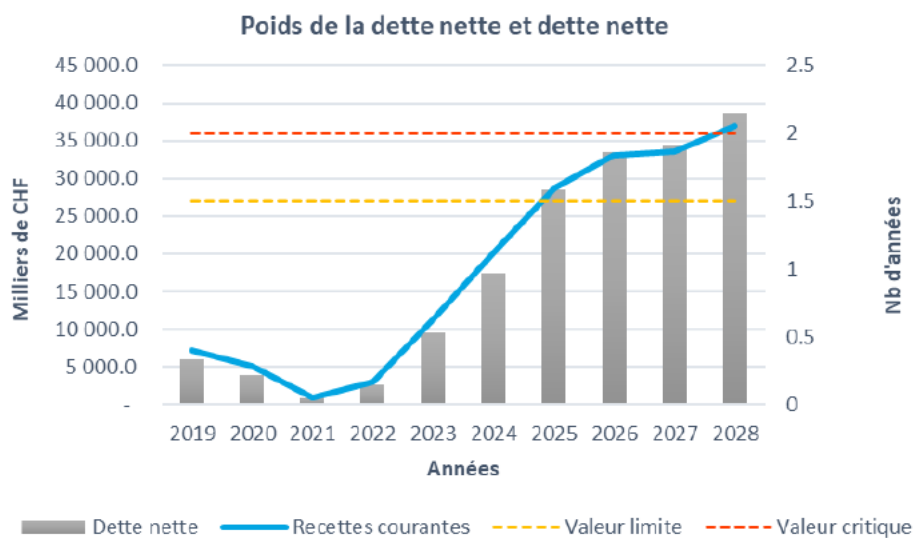
- 3522.250 Le coût de ce centre de loisir ne cesse d'augmenter. Pourquoi ? Qui en bénéficie ? Le coût à charge de la commune est comptabilisé comment ?
La structure s'agrandi et une personne supplémentaire a été engagée. La prise en charge est calculée, pour chaque commune, selon la fréquentation et selon le nombre d'habitants. Les participants sont des jeunes scolarisés ainsi que quelques jeunes plus âgés.
- Nous encourageons vivement les commissions des finances et de gestion de l'ARPEJE d'avoir un control sur cette dépense qui ne cesse d'augmenter année après année !
- 3522.210/3522.220/3522.230/3522.240 Le coût global de ces postes augmente significativement (+ 43% vs compte 2024) La tendance va-t-elle continuer dans ce sens ?
Oui, probablement car la demande est forte et certaines structures sont déjà complètes. A Salavaux, la hausse de 2 classes provoque aussi une hausse du nombre d'élèves et donc du besoin parascolaire. S'agissant du préscolaire, un nouveau groupe d'enfant a été créé.

Pas toutes nos questions ont été mises dans ce rapport, seulement celles dont les réponses peuvent aider la compréhension du budget, y figures.

Vue globale et conclusion

Pour l'exercice 2026, malgré un budget équilibré et légèrement positif, la commission des finances relève et recommande les points suivants :

- Le Budget a été établi de façon moins prudente que par le passé, en effet, comme mentionné dans le préavis les augmentations des rentrées fiscales ont été calculées de manière légèrement plus spéculative.
- Notre plafond d'endettement se rapproche à grand pas, la commission des finances préconise vivement de s'en tenir à notre marge d'autofinancement (~1.5 à 2 millions) pour les différents préavis de 2026 afin d'éviter tout nouveau investissement par emprunt !



Après étude du budget 2026, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter le préavis 2025/12

La commission des finances, Vully-les-Lacs, le 29 novembre 2025.

Damian Fioretta Arnaud Guignard Antoine Parisod Anne Jobin Cédric Bardet